

CANOL Actualités

Supplément au « Courrier de CANOL pour les Contribuables du Lyonnais » n°48

Publication de l'association CANOL (Contribuables Actifs du Lyonnais) – BP 19 – 69131 Ecully Cedex – Tél : 04.78.34.44.87 – canol@wanadoo.fr

N° 40

DECEMBRE 2010

Hôtel de Région : nouveaux dérapages !

Depuis les vacances, nos Conseillers ont à nouveau gonflé la facture de leur futur Palais. En effet, **3,3 millions d'euros de nouveaux avenants ont encore** été signés, portant ainsi le montant actuel (*et très provisoire*) de la facture à **164 M€, soit 52,8% de plus que le budget initial**.

Certains lots s'envolent avec des augmentations anormales au regard du Code des Marchés Publics (article 20), tels le lot « **Sécurité et Protection de la Santé** », certainement impliqué dans l'arrêt de chantier de juillet dernier, pour **61%**, et celui de la **SERL, assistant du Maître d'Ouvrage, pour 42%**.

L'Architecte concepteur s'est vu confier (pour 480 K€) « l'étude de faisabilité d'étendre la capacité d'accueil de l'hémicycle en vue du projet de réforme territoriale des collectivités locales » : 220 places d'élus ont été prévues alors qu'il y a actuellement 157 conseillers régionaux, mais qu'il y en aura de l'ordre de 300 en 2014.

→ La date de livraison du palais a encore été reculée d'un mois : on parle **d'avril 2011. Combien ces retards vont-ils coûter en locations de locaux non prévues ?**

Et où en est-on du plan de financement de ce beau joujou quand on ne sait toujours pas ce qu'il adviendra des installations de Charbonnières, valorisées initialement pour 30 M€ ?

C'est le stade de Gerland qui est d'intérêt général, et non pas le projet utopique de Décines

Dans l'attente d'une décision du gouvernement qui déclarerait " **d'intérêt général** " la construction et l'aménagement de stades pour **l'Euro 2016, les Gones pour Gerland**, ont envoyé aux nouveaux membres du gouvernement un message que nous résumons ci-dessous :

Les élus lyonnais doivent impérativement travailler sur la rénovation et **l'agrandissement éventuel du stade de Gerland**. Sa capacité, sa fréquentation moyenne, sa bonne accessibilité en transports en commun aujourd'hui et à terme en **font la solution la plus viable et la plus économique. Le projet Décines est à éliminer** du fait d'erreurs stratégiques majeures :

- non-sens économique de deux grands stades à Lyon ;
- erreur du choix du lieu d'implantation ;
- nécessité de dépenser de **400 à 500 millions** d'argent public au seul profit d'un projet privé ;
- le stade de Gerland est d'une **capacité suffisante**, il n'a jamais été rempli pendant la saison 2009/2010 ;
- l'OL Group n'a plus les moyens de construire et de rentabiliser le stade de Décines.

→ Les enquêtes publiques sur Décines ont toutes été nettement défavorables.

Conclusion : c'est le stade historique de Gerland qui doit être déclaré d'intérêt général par l'Etat et qui doit figurer dans la liste des stades qui accueilleront l'Euro 2016. "

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la ville de Lyon

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Rhône-Alpes vient de publier un rapport sur la gestion de la ville de Lyon **de 2004 à 2008**. Si la situation globale de la ville paraît acceptable, les points suivants ont toutefois été soulignés :

- Malgré le transfert de compétence au Grand Lyon (*en 2004*) du soutien financier aux clubs sportifs professionnels, **la ville continue à subventionner l'Olympique Lyonnais, l'ASVEL et LOU Rugby pour un montant global de 819 920 € en 2008**.

- le coût de la gestion des principales régies directes de la ville (**Orchestre National de Lyon, Musée des Beaux-Arts, école des Beaux Arts, musée d'art contemporain, bibliothèques...**) est noyé dans le budget général. Ces régies devraient figurer dans des budgets séparés afin de pouvoir en suivre l'évolution.

- il en est de même pour la gestion des **halles de Lyon** qui s'apparente à un service public à caractère industriel et commercial.

- le suivi des subventions aux associations apparaît assez serré,... ce que CANOL a déjà constaté.

- **la vigilance de la ville sur les sociétés d'économie mixte dont elle garantit les emprunts (cas de la SACVEL pour 121,7 M€) est insuffisante !**

- **la progression des charges de personnel (3,85%) concourt de manière prépondérante à l'augmentation des charges de fonctionnement.**

- La Chambre relève la présence de **produits structurés dans l'encours de dette**. Ils ne représentent que **5 à 6 %** de l'endettement total et le risque lié à ces produits est limité.

- **nombreuses irrégularités dans la rédaction des 350 contrats d'agents non titulaires de catégorie A et la fixation d'indices de rémunération dépassant largement les grilles de référence.**

- à l'Orchestre National de Lyon et dans le secteur de l'éducation, de nombreux contrats d'emplois saisonniers sont renouvelés de façon répétée ou dépassent la limite autorisée.

- **un recours abusif et irrégulier dans son principe aux heures supplémentaires,**

- la Ville verse des primes pour les sujétions dans le domaine de l'informatique, en vertu d'une délibération de 1973, à des agents qui ne relèvent pas du cadre initial.

- **enfin la prudence est particulièrement recommandée pour les années à venir, la commune ne disposant plus d'une réserve d'actifs à céder et sa capacité d'autofinancement étant limitée.**

→ **Point positif** : l'agence de notation Standard & Poor's vient de réviser de « stable » à « positive » la **note de long terme de la Ville de Lyon, lui accordant un «AA»** (la note la plus élevée étant « AAA »), indiquant que **"cette décision traduit la probabilité que Lyon enregistre en fin de mandat une capacité de désendettement sensiblement meilleure que celle initialement prévue"**.

Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères : le Grand Lyon a encore accru son bénéfice !

L'an dernier à la même époque, le Grand Lyon avait dit vouloir augmenter cette taxe. Après vérification des chiffres, CANOL trouvait cette augmentation injustifiée, ce service étant **bénéficiaire en 2008 de 6,5 millions d'euros (5,3% des recettes) !**

Nous avons alors fait pression sur nos élus en leur montrant cette illogisme... et avons obtenu une légère diminution des taux (3%) pour les usagers bénéficiant du ramassage 6 jours par semaine.

L'examen des comptes 2009 vient de révéler que le bénéfice du Grand Lyon sur ce service s'élevait à 18,4 millions d'euros, soit plus de 14% des recettes !

M. COLLOMB, cet excédent doit être rendu aux usagers contribuables !

Station d'épuration de JONAGE : notre article fait bouger les choses !

Dans notre précédent bulletin, nous dénoncions la carence de nos élus à régler les **problème de bruit et d'odeur** que pose cette STEP à ses riverains.

Le **Maire de Jonage** a profité de la parution de notre article pour proposer une solution au **Président du Grand Lyon**.

Conseil général : sa gestion du RMI/RSA épinglée par la Chambre Régionale des Comptes !

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) vient de rendre public son examen de la **gestion du RMI/RSA par le conseil général pour la période 2004 à 2009**.

Ses principales conclusions sont les suivantes :

- l'évolution des dépenses est insuffisamment identifiée ;
- le déficit cumulé sur la période 2004-2008 s'élève à 63 Millions d'euros, intérêts compris ;
- le conseil général paraît incapable d'imputer les dépenses d'insertion sociales et professionnelles dans un strict périmètre comptable ;
- le montant des indus (près de 13 M€) continue d'augmenter et le taux de recouvrement chute considérablement sur la même période (sauf 2008) ;
- le processus de marché public n'est pas respecté avec les associations d'insertion qui signent une convention annuelle. Ce sont de fait des partenaires et non plus des prestataires de service ;
- les relations avec ces mêmes associations **ne sont pas formalisées** alors qu'elles sont dispersées parmi les 54 MDR existantes ;
- l'opérateur privé **ADECCO** bénéficie depuis 2007 de 200 placements en contrats aidés **sans appel d'offre préalable**.

→ **Le RMI/RSA est donc géré avec le même laxisme que « l'aide à l'immobilier d'entreprises », « l'Aide personnalisée à L'Autonomie » ou « la Maison Départementale des Personnes Handicapées », également gérées par le même Conseil Général du Rhône.**

Le nouveau Garde des Sceaux : un sénateur qui enfreint la loi qu'il a votée !

Nous avons appris avec étonnement la nomination de **M. Michel MERCIER** au poste de Garde des Sceaux.

En effet, cela nous a remémoré la première action en justice que **CANOL** a intentée : **c'était contre le conseil général du Rhône qui ne respectait pas la loi sur l'ARTT (Accord sur la Réduction du Temps de Travail).**

M. MERCIER venait de signer un protocole d'accord avec les syndicats permettant au personnel du département de ne travailler que 1 533 heures par an au lieu des 1 600 que la loi exigeait... en infraction à la loi qu'il avait votée en tant que sénateur !

Malgré nos interventions, cela coûte 4 millions d'euros par an aux contribuables : en effet, le tribunal administratif nous avait donné raison, **2 ans plus tard**, mais le mal était déjà fait, les effectifs supplémentaires étaient déjà embauchés !

La manière qu'il a de respecter la loi n'est donc pas un critère pour nommer Garde des Sceaux un professeur de droit !

En 2011, le Grand Lyon va percevoir la taxe d'habitation versée jusqu'alors au département du Rhône... et veut déjà l'augmenter !

Dans le cadre de l'usine à gaz qui remplace la **Taxe Professionnelle**, la part de **taxe d'habitation** qui revenait jusqu'alors au **Département du Rhône** va revenir à la **Communauté Urbaine de Lyon**.

Naturellement l'Etat a promis, au moins pour 2011, qu'aucune collectivité ne serait lésée dans cette affaire et qu'il compenserait les écarts de recette.

Le président du Grand Lyon a fait ses comptes : il lui manquerait 24 millions d'euros... mais, au lieu de les réclamer à l'Etat, il envisage de les exiger des contribuables en augmentant cette taxe !
C'est tellement plus facile !

Conseil régional : 450 000 € pour restaurer une basilique chrétienne à Annaba (Algérie)

La ville d'Annaba étant jumelée avec Saint Etienne, la région Rhône-Alpes a été sollicitée et a accepté de verser **450.000 € pour rénover l'église Saint-Augustin d'Annaba**, « un édifice remarquable pratiquement unique en Afrique du nord, en état de dégradation avancée ».

D'après la Région, « cette action serait un geste fort de rassemblement entre les 2 communautés, d'autant plus que Mr le Président Bouteflika a précisé que Saint Augustin était un grand ancêtre de l'Algérie et de l'Europe ».

Le projet devrait coûter 4,2 millions d'Euros..

Combien y a-t-il de monuments dans le monde dont la réfection mériterait d'être entreprise ?

CANOL rappelle que les conseils régionaux ont été créés pour s'occuper des affaires de leur région et non pour distribuer l'argent des contribuables dans des lieux et dans des domaines qui ne sont pas de leur compétence.